



Fermeture temporaire du tabac presse de l'aérogare de Nouméa-La Tontouta

La Chambre de commerce et d'industrie vous informe que l'activité de vente de tabac presse est provisoirement suspendue jusqu'au mois d'avril 2010, au sein de l'aérogare de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta.

Conformément à la réglementation, la CCI doit lancer des appels à concurrence pour l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) des activités commerciales de l'aéroport.

La convention de l'actuel tabac presse expirant en décembre 2010, un appel à la concurrence avait été lancé fin 2009 pour une nouvelle AOT. Cette dernière a été remportée par un nouveau prestataire offrant de meilleures prestations aux usagers.

Après avoir été informée il y a 3 mois que l'actuel tabac presse souhaitait cesser son activité par anticipation le 28 février 2010, la CCI a tout entrepris pour que les nouveaux repreneurs puissent démarrer leur activité au plus tôt, afin de palier ce départ anticipé.

Ainsi, au lieu de démarrer en janvier 2011, les nouveaux repreneurs mettent tout en œuvre pour ouvrir en avril 2010.

La CCI regrette que le gestionnaire du tabac presse ait décidé de partir avant la fin de sa convention, ce qui n'aurait pas dû poser de rupture en terme d'activité commerciale.

Contact Presse

Sidonie GANATCHIAN

Responsable service communication CCI

Tél : 24 31 00 – Fax : 24 31 31 - com@cci.nc